

SECTEUR 1. BELLE VUE (sud)



À l'est du bourg, à proximité des équipements sportifs et de loisirs, le site est prévu pour accueillir une nouvelle offre de logements.

Les haies et talus existants sur les abords du site doivent être maintenus.

Un accès unique au niveau de la route de Belle Vue doit être prévu. Cet accès peut déboucher à l'ouest vers l'opération d'urbanisation récente.

Un cheminement doux peut être prévu par le sud pour permettre la déambulation autour du bourg.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur.

Superficie :		0,44 hectare	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		9 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		4	
Nombre de logements sociaux (min) :		0	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2023-2027	